

Article paru dans La Région du 7 mars 2019

L'éolien, en attente d'un nouveau souffle

La nouvelle publication de l'Atlas des vents 2019, actualisée régulièrement par l'Office fédéral de l'énergie, a suscité un vent d'espoir chez les opposants aux parcs éoliens. Qu'en est-il exactement ?

L'Atlas des vents 2019 se fonde sur 396 mesures locales des vents sur le long terme et les informations récoltées sont près de quatre fois plus nombreuses que celles de l'édition 2016, ce qui a permis d'améliorer leur précision.

Il fournit une précieuse banque de données, avec la vitesse moyenne modélisée, la direction ainsi que la fréquence de changement de régime des vents. Cet outil n'est toutefois qu'une base et les projets de parc éolien doivent tous procéder à des mesures de vents à l'endroit même de leur implantation. Ces mesures sont alors bien plus précises que celles de l'atlas des vents.

Si l'Atlas 2019 affiche des vitesses de vent légèrement inférieures dans la plupart des régions, la distribution géographique des ressources éoliennes reste quasi identique.

L'essoufflement des projets n'est pas dû à ces informations plus précises, mais bien plutôt à la longueur des procédures. Il faut le rappeler: aucun mât n'est à ce jour implanté dans le canton de Vaud dont l'objectif est toujours de pouvoir utiliser cette ressource pour couvrir entre 12 à 24% de la consommation électrique vaudoise.

Il y a dix ans, le canton comptait 52 projets à l'étude. A l'heure actuelle, il y a 11 parcs retenus dans la planification cantonale et 8 autres projets intégrables sous condition. La région du Nord vaudois est concernée par 7 projets, dont un en pause.

Les six projets en cours représentent près de 40% du potentiel cantonal.

Lors de la dernière rencontre de la plate-forme de collaboration transfrontalière, l'aire de proximité Mont d'Or Chasseron de la Conférence Transjurassienne (CTJ), un point de situation a été fait sur les projets vaudois, mais aussi neuchâtelois. Les points de vue tant de l'administration française que des maires de quelques communes impactées par les projets ont été présentés.

Malgré le soin apporté à ces projets, à l'information et à la consultation ainsi que l'existence de la Convention des Nations Unies dite d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans un contexte transfrontière qui demande que les Parties concernées par certaines activités ayant un impact environnemental et transfrontalier soient informées et consultées, les collaborations pour aboutir à un consensus sont laborieuses. En effet, la consultation se déroule à un stade avancé de la procédure et les nouvelles demandes remettent parfois en question les projets tels que présentés.

Un vent printanier et dynamique ferait pourtant le plus grand bien à ces projets qui permettraient une transition indispensable des énergies fossiles que l'on achète à l'étranger à une valorisation de nos ressources locales et renouvelables.

Christine Leu,
Coordinatrice régionale